



GREVE

A PARTIR DU 26 MARS

Le SNUipp-FSU Mayotte combat le projet de réforme de la fonction publique. Le gouvernement remet en cause les instances de dialogue social en modifiant en profondeur le recrutement et la gestion des personnels, en fragilisant le statut (fusion de CT et CHSCT, suppression des compétences des CAP en matière d'avancement et de mutation). Le gouvernement veut permettre la multiplication des recours des contractuels. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce projet et revendique le respect des droits des fonctionnaires, un meilleur fonctionnement du service public, des créations d'emplois à hauteur des besoins, des salaires revalorisés et un rattrapage du pouvoir d'achat.

De plus, le SNUipp-FSU Mayotte dénonce certaines dispositions du projet de loi de « l'école de la confiance » qui vont transformer de façon dangereuse le système éducatif. Le projet de loi traduit les parti-pris rétrogrades du ministre (resserrement sur les fondamentaux, transmission verticale des valeurs de la république) et renforce l'autoritarisme du pilotage institutionnel. La création des EPLESF modifie la structure et l'organisation de l'école et menace la direction et le fonctionnement de l'école. En mettant écoles et enseignant-es sous l'autorité d'un principal de collège elle impose un nouveau maillon hiérarchique et un fonctionnement calqué sur le second degré. En soumettant les écoles à la concurrence sous la tutelle d'un Conseil de l'Évaluation de l'École dépendant du ministère, la loi entend enfermer les enseignant-es dans un rôle de répétiteurs des "bonnes pratiques".

Faire grève ne suffit pas !

SOYEZ aussi dans les **RASSEMBLEMENTS**,
les MANIFESTATIONS et les **ACTIONS ...**

LE SNUIPP-FSU MAYOTTE REVENDIQUE

- **Augmentation du taux d'indexation des salaires** ; Le taux d'indexation appliqué dans le département doit être le même (Cf. gendarmes) conformément à la loi. D'autant plus que le coût de la vie à Mayotte est 73% supérieur au niveau national.
- **Reprise en compte de l'Ancienneté Générale de Service (AGS) des anciens instituteurs de la CDM** : Le SNUIPP-FSU demande la réouverture des négociations ; les autres anciens agents de la CDM ont eu droit à un dispositif de reprise en compte de leur AGS.
- **Titularisation de tous les précaires (enseignant & AESH) : par ailleurs, le ministère doit** créer plus d'emplois de PES, un plan de formation permettant aux contractuels de réussir les concours.
- **Egalité de traitement au niveau des allocations familiales.**
- **Respect des engagements pris par le gouvernement pour l'amélioration des conditions d'enseignement.** Le plan de construction des écoles ne prévoit aucunement la fin du déficit de salles de classe.